



Prise de congès annuel 2013

Par **Vingt100**, le **11/06/2013** à **19:41**

Bonjour,

Au 31 mai 2013, il me reste 6 jours à poser (reliquat) puis les 25 acquis normaux à prendre jusqu'au 31 mai 2014.

Je souhaite poser ces 6 jours puis 4 supplémentaires en août et ensuite 10 en novembre (donc en dehors de la période de prise pour les congés principaux)

Mais mon employeur m'oblige certes à solder les 6 jours, mais aussi prendre 10 jours consécutifs en plus pendant la période légale, afin de respecter la loi (c'est à dire de prendre au moins 2 semaines consécutives avant le 31 octobre).

Je m'adresse ici afin de savoir s'il a le droit de m'imposer cette façon de prendre mes congés.

Par avance je vous remercie

Cordialement,

Par **P.M.**, le **11/06/2013** à **20:21**

Bonjour,

Pendant la période du 1er mai au 31 octobre le salarié a droit à 4 semaines consécutives de congés payés et seulement au moins 2 semaines avec son accord, c'est donc une obligation légale...

Par **janus2fr**, le **12/06/2013** à **08:03**

Bonjour,

De toute façon, c'est l'employeur qui fixe les dates de congés payés. Il peut donc vous imposer de prendre 4 semaines consécutives pendant la période de prise des congés principaux et vous en imposer la date.